



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2023-21



BD

Séance du 26/06/2023

L'an 2023 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 11
Pour : 9
Contre :
Abstentions : 2

Etaient présents :

M. BACHER Bruno, Mme BOUCHON Céline, Mme BOUCHON Sylvie, Mme DELORME Severine, M. DURANTON Bertrand, M. HUTHER Fabrice, Mme MATHIEU Emilie, M. QUEMIN Denis, M. SEIGLE Didier, M. SLACHETKA Emmanuel

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GENIN Chantal, M. JOURDAN Jérôme, M. THIVOLET Daniel

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. HUTHER Fabrice

Date de convocation
20/06/2023

Date d'affichage
..../..../..

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

AMENAGEMENT FORET COMMUNALE DE SAVAS-MEPIN Période 2023 - 2042

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet de modification de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes de ce projet :

- les motifs de la modification,
- les modifications des unités de gestion,
- les modifications du programme d'actions.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions (M. Denis QUEMIN et M. Didier SEIGLE) et 9 voix pour :

- Approuve la modification de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Savas-Mépin
Le Maire, Bertrand DURANTON